INITIATEUR·TRICE MOBILITÉ À VÉLO

Faire découvrir la mobilité active

Brevet IMV

Le développement des déplacements à vélo en milieu urbain entraine des besoins de formation à la pratique auprès de publics divers. De plus en plus d'acteurs impliqués par cette thématique souhaitent aujourd'hui professionnaliser leur démarche. Nous proposons cette action de formation permettant ainsi aux structures de posséder en interne de nouvelles compétences opérationnelles.

Objectif général

Savoir conduire des séances d'apprentissage du vélo et transmettre auprès de différents publics les connaissances nécessaires pour se déplacer à vélo.

Objectifs pédagogiques

- Développer une approche centrée sur les spécificités individuelles du public accueilli.
- Concevoir et animer des séances d'apprentissage à l'usage de la bicyclette .
- Être en capacité d'encadrer un groupe à vélo.
- Connaitre et transmettre les réglages de base du vélo et les équipements adaptés.

Public concerné

Bénévoles, salariés, demandeurs d'emploi.

Pré-requis

- Avoir une bonne maitrise de la conduite du vélo.
- Connaitre les principales règles du code de la route en lien avec le vélo.
- Être détenteur du PSC1 de moins de 5 ans (prévention et secours civique de niveau 1).
- Être majeur le jour de l'entrée en formation.

Durée

24h reparties sur 3-4 jours.
Date de fin d'inscription : 2 jours avant le début de la formation suivant le taux de remplissage.

Modalités d'évaluation

Présence assidue, évaluation formative, attestation de formation.
Un questionnaire en fin de formation et la validation des pré-requis mènera à la délivrance d'une attestation de formation.

Formateur·rices

L'équipe est constituée de formateurs salariés de la Maison du Vélo expérimentés dans la mise en œuvre d'actions de formations auprès d'élèves d'établissements scolaires, de publics jeunes et adultes de structures d'insertion et à vocation sociale et auprès de salariés des entreprises et agents de collectivités.

Lieu de formation

La formation aura lieu dans différents lieux (se référer au planning distribué avant le début de la formation) :

- **Lieu principal** : Le LAB dans les locaux de l'AFPA au 73 rue St Jean, 31240 Balma - Métro A arrêt Balma-Gramont
- Autres lieux de rendez-vous possibles : 37 chemin de Lapujade, 31200 Toulouse. 12 boulevard Bonrepos, 31000 Toulouse
- Les situations pratiques auront lieu sur l'espace public et dans des écoles élémentaires de l'agglomération toulousaine. Le LAB dans les locaux de l'AFPA au 73 rue St Jean, 31240 Balma - Métro A arrêt Balma-Gramont

Dans le cadre d'une structure souhaitant former son personnel, nous pouvons étudier la possibilité d'animer la formation sur le site de votre structure.

Coût de la formation

450 € - Prise en charge possible dans le cadre de la formation professionnelle. Se renseigner auprès de votre employeur ou de votre conseiller Pole Emploi.
Ce montant ne prend pas en compte les frais d'hébergement et de restauration.

Contenus de la formation

Méthodes & Outils

Dans un premier temps des enseignements théoriques interactifs seront dispensés afin d'actualiser les connaissances des stagiaires sur les aspects techniques et juridiques.
La formation s'appuie principalement sur une approche dite « active » : atelier de travail, études de cas et mises en situation réelle. Nous inviterons les participants à intervenir sur des séances d'apprentissage auprès de différents publics.

A travers des contenus pédagogiques, le formateur oriente et apporte les outils d'apprentissage adaptés à une appropriation de qualité :

- Positionnement et attitude de l'initiateur face à son public
- Présentation des principales spécificités d'un vélo classique et de son utilisation.
- Conduite en milieu sécurisé et en milieu ouvert (ville)
- Définition et optimisation sur carte et in situ des itinéraires urbains.
- Mise en place d'un circuit mettant les stagiaires dans des situations réelles

Moyens : salle de formation, mobilier, matériel informatique, atelier mécanique et outillage, parc de vélos de ville, matériel pédagogique, Base de loisirs, agglomération urbaine et aménagements cyclables, outils pédagogiques (Mobivélo, carte mentale, webographie).
Equipe de formateurs qualifiés (brevet d'état, formateur, encadrant sport adapté).

Prise en charge du coût de la formation au titre de la formation professionnelle

Vous êtes salarié·e ou demandeur·se d'emploi ?

Prise en charge possible des frais pédagogiques et des frais annexes (sous conditions) des formations de la Maison du Vélo par un Opérateur de Compétences (OPCO) ou par le Pôle Emploi de votre lieu de résidence au titre de la formation professionnelle.
Demandez à votre employeur ou à Pole Emploi si vous pouvez suivre une formation et si celle-ci peut être prise en charge.
Nous vous adressons les documents relatifs à votre demande :

- Un programme détaillé de la formation
- Un devis de la formation

L'OPCO dont dépend votre employeur ou le Pôle Emploi a un mois à réception de la demande d'aide financière pour instruire le dossier et donner son accord pour un financement total ou partiel de la formation, voire des frais annexes.
Soit votre structure règle le coût de la formation à la Maison du Vélo et sollicite par la suite le remboursement à l'OPCO, soit l'OPCO règle directement le coût de la formation à la Maison du Vélo.

Une convention de formation établie par la Maison du Vélo sera signée entre les deux parties : votre structure et la Maison du Vélo, et à l'issue de la formation, il sera remis à chaque stagiaire une facture acquittée, une attestation de présence et une copie de la feuille d'émargement.
Ces documents seront nécessaires à votre structure pour justifier l'action de formation et solliciter le cas échéant la demande de remboursement.

Informations à porter sur le dossier de prise en charge :

- Nom de l'organisme de formation : La Maison du Vélo
- Forme juridique de l'organisme : association loi 1901
- N° SIRET : 487 420 945 00023
- Code APE : 9499 Z
- Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 73 31 06 228 31 auprès du Préfet de Région Midi-Pyrénées
- Responsable de la formation pédagogique : Mathilde DURAN
- Nombre d'heures de formation : 24 heures
- Coût des frais pédagogiques : 450€

Dossier de prise en charge à déposer le plus tôt possible à l'OPCO ou à Pôle Emploi, et avant le démarrage de la formation. Dans le cadre d'une demande de prise en charge par Pole Emploi, nous pouvons éditer le devis directement sur la plateforme Kairos où il vous faudra le valider avant qu'il soit transmis à votre conseiller·e Pole Emploi. Il faudra nous communiquer votre numéro de demandeur d'emploi et le nom de l'agence Pole Emploi qui vous accompagne.

Situation - hébergement - restauration

Le LAB est situé dans les locaux de l'AFPA, 73 rue Saint Jean 31240 Balma (Métro B, terminus Balma-Gramont).

Les possibilités d'hébergement et de restauration à proximité sont variées, et le métro permet de regagner le centre-ville de Toulouse rapidement. Pour les repas du midi, les stagiaires pourront profiter du réfectoire de l'AFPA Balma sur réservation préalable.

La Maison du Vélo met à disposition à titre gracieux un vélo pour chaque stagiaire durant les périodes de formation à Balma. Merci de nous communiquer votre taille pour la réservation du vélo en amont.

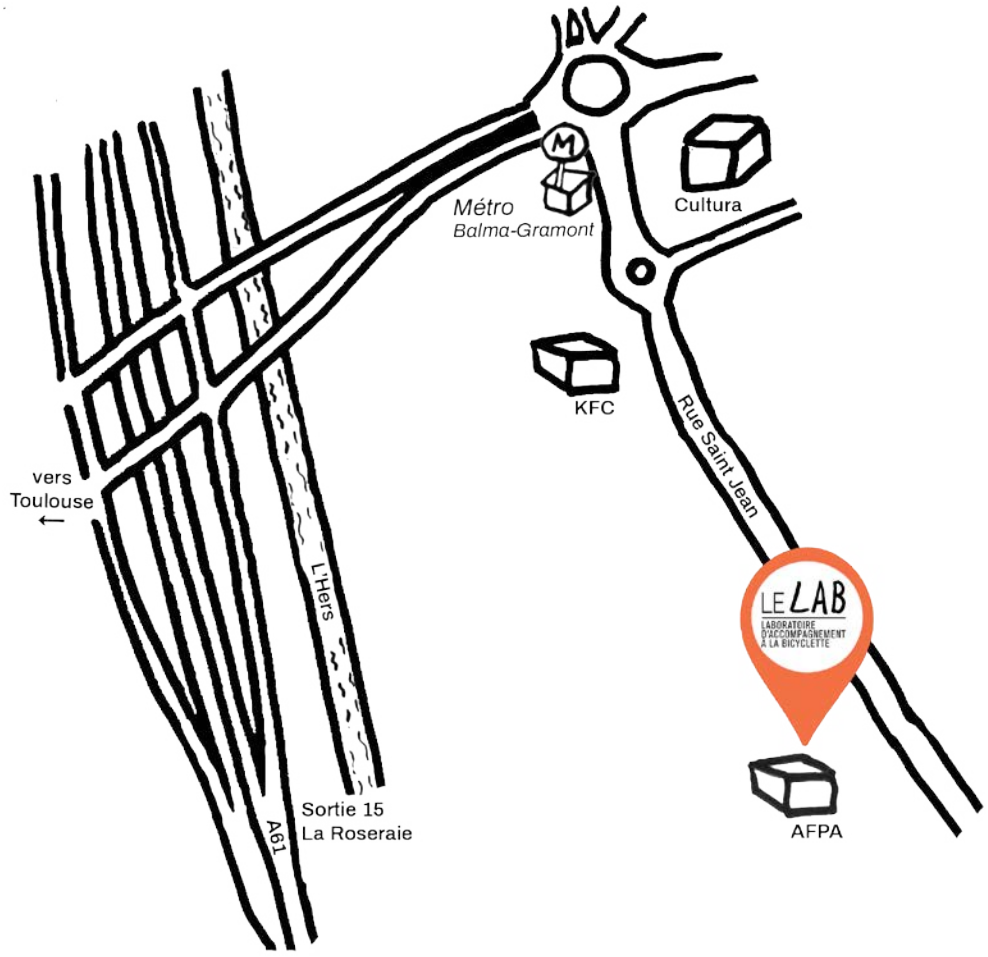

Pour toute demande spécifique (personnes en situation de handicap), merci de nous contacter.

LE LAB
LABORATOIRE D'ACCOMPAGNEMENT À LA BICYCLETTE

Contactez-nous

Renseignements complémentaires et dossier de candidature auprès d'Agathe Peyre, chargée de l'organisme de formation
formations@maisonduvelotoulouse.com
07 68 64 02 02

FUB
le vélo au quotidien

Déclaration d'activité de formation n°73 31 06 228 31

Document mis à jour le 16 décemhre 2021